

VILLE DE TOURNAI

AVIS À LA POPULATION

REUNION D'INFORMATION PREALABLE DU PUBLIC
Projet de catégorie B avec étude d'incidences sur l'environnement

DEMANDEUR :

HOLCIM Belgique S.A.
Siège social : Avenue Robert Schuman, 71 à 1401 Nivelles
Siège d'exploitation : Carrière du Milieu – Grand 'Route, 19 à 7530 Gaurain-Ramecroix

OBJET :

Demande de permis unique de classe 1
Renouvellement du permis de dépendances de carrière pour la production de granulats
Installation d'un transporteur à bande entre le site de production de granulats et le Quai de Vaulx
Construction d'une nouvelle installation de chargement des péniches au Quai de Vaulx

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, la S.A. HOLCIM Belgique vous invite à participer à la réunion d'information préalable, ouverte à tous et relative à l'objet susmentionné, prenant la forme d'une présentation et d'une séance de questions-réponses.

ORGANISATION DE LA REUNION D'INFORMATION PREALABLE

Date : **le 9 décembre 2024 à 18h00**

Lieu : **Salle L'vint D'bisse – Rue Carlos Gallaix, 208 – 7521 CHERCQ**

Outre la Ville de **TOURNAI**, les communes d'**ANTOING** et de **BRUNEHAUT** ont été désignées par le Fonctionnaire Technique comme susceptibles d'être affectées par le projet.

La réunion d'information a pour objectifs :

1. De permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. De permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. De mettre en évidence les points particuliers qui pourraient être abordés lors de la réalisation de l'évaluation des incidences ;
4. De présenter et de permettre au public de présenter des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'évaluation des incidences.

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours suivant la date de la tenue de la réunion d'information préalable, soit jusqu'au 24 décembre 2024 inclus, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit aux Collèges communaux concernés, en y indiquant ses nom et adresse :

Pour la Ville de Tournai :

Collège communal de la Ville de Tournai – Rue Saint-Martin, 52 à 7500 TOURNAI – 069/33.22.11

Mail : urbanisme@tournai.be

Pour la Ville d'Antoing :

Collège communal de la Ville d'Antoing – Chemin de Saint-Druon, 1 à 7640 ANTOING – 069/33.29.11

Mail : antoing@antoing.net

Pour la Commune de Brunehaut :

Collège communal de Brunehaut – Rue Wibault Bouchart, 11 – 7620 BRUNEHAUT – 069/36.29.66

Mail : info@commune-brunehaut.be

Les communes adressent une copie des courriers et mails reçus au demandeur, lesquelles communiquent sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences.

Personne de contact pour la société HOLCIM Belgique : Monsieur Laurent FOUCART Mail : laurent.foucart@holcim.com